



**Auto-saisine validée lors de la réunion plénière du 20 Mai 2025**

## **La démocratie participative en pays civraisien : Une ambition pour demain.**

Une enquête du CEVIPOF (Sciences Po) et de l'institut Opinion Way du 16 février 2025 montre que pour 71% des Français, la démocratie ne fonctionne pas très bien, voire pas bien du tout et que seuls, 26 % déclarent avoir confiance dans la politique. Il s'agit-là d'un véritable effondrement selon les commentateurs.

D'une manière générale, mais c'est aussi vrai au niveau local, les citoyens reprochent aux élus de ne guère se préoccuper de ce qu'ils pensent (83%). Ils ont souvent le sentiment que ceux qui dirigent ne simplifient pas leur vie quotidienne et que leurs décisions créent plus du désagrément que de la satisfaction dans leur vie quotidienne.

Par ailleurs, au niveau national, il est un fait qu'ils n'ont pas vraiment eu l'occasion d'exprimer leur avis, si ce n'est dans la rue ou lors d'élections qui reflètent plus aujourd'hui leur mécontentement que leur adhésion.

Au niveau local, le constat est plus nuancé, même si les habitants souhaiteraient que leur voix et leurs desideratas soient mieux pris en compte. Les élus, quant à

eux, disent qu'ils ont beau organiser des réunions d'échanges et d'information, elles seraient la plupart du temps inutiles puisqu'elles rencontrent assez peu de succès. D'autres encore estiment qu'il n'est pas nécessaire d'organiser des consultations puisqu'ils ont été élus dans la perspective de voir appliquer un programme connu et que leurs décisions et actions s'inscrivent dans cette politique.

Notre propos n'est bien entendu pas d'ordre national. Il est d'exposer ce qu'il nous paraîtrait important de développer au niveau local ou de mettre en place sur notre territoire pour instaurer de véritables débats, afin que les habitants comme les élus aient une approche partagée des projets. Organisée comme un préalable aux décisions, elle constituerait indéniablement le socle d'une émulation réciproque, renforcerait la confiance des uns envers les autres et s'inscrirait en quelque sorte dans un contexte collectif gagnant/gagnant.

C'est la raison pour laquelle il nous semble important de donner toute sa place à la démocratie participative dans le processus décisionnel. Pour peu qu'elle s'intègre pleinement au système de gouvernance, elle susciterait sans aucun doute progressivement chez les citoyens une plus grande implication dans l'élaboration des décisions.

Bien entendu, tous les sujets ne s'y prêtent pas, ni les décisions d'urgence. Cela va de soi.

Démocratie participative et démocratie représentative, ce n'est pas la même chose, mais il nous semble que les deux sont étroitement liées ou devraient idéalement se compléter et s'harmoniser, s'il existe une véritable ambition et la volonté politique d'instaurer un fonctionnement qui les associe clairement dans un processus décisionnel respectueux des fonctions et de la place de chacun.

Sur notre territoire, cette volonté existe à différents degrés. Toutefois, il nous semble d'une part qu'elle n'est pas suffisamment visible et d'autre part qu'elle n'est pas suffisamment efficiente, faute d'être clairement assumée, réfléchi et accompagnée, notamment de rouages opérationnels.

Nous avons constaté que des actions ont été entreprises localement au fil des mois pour mieux associer la population à l'action publique. Elles témoignent d'une réelle ouverture, mais il est indéniable qu'il reste encore du chemin à parcourir pour que cette volonté se transforme en un véritable système de co-construction.

Aussi, proposons-nous dans les quelques développements qui suivent, d'exposer nos réflexions sur différentes modalités de fonctionnement susceptibles d'être mises en œuvre au niveau communautaire, voire communal, afin que la démocratie participative soit mieux ancrée et identifiée dans les pratiques.

## **PLAN**

### **1 NOTRE CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

- 1.1 Démocratie représentative et démocratie participative
  - 1.1.1 Démocratie représentative
  - 1.1.2 Démocratie participative
- 1.2 Notre conception n'est pas une utopie
  - 1.2.1 Une démarche d'éducation populaire
  - 1.2.2 Une intelligence collective

### **2 QUELS ENJEUX POUR DEMAIN SUR LE TERRITOIRE**

- 2.1 Le constat : La volonté existe, mais...
- 2.2 Une stratégie « Gagnant/Gagnant »

### **3 LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

- 3.1 La nécessité d'une politique affirmée, ancrée dans les pratique
- 3.2 La place spécifique du CODEV
  - 3.2.1 Fonctionnement
  - 3.2.2 Définition et rôle
  - 3.2.3 Perspectives

### **4 CONCLUSION**

### **5 DOCUMENTATION CONSULTÉE**

## 1 NOTRE CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

### 1.1 Démocratie représentative et démocratie participative

Étymologiquement, le terme « démocratie » est composé de deux mots grecs, dêmos « le peuple » et kratos « la puissance ». La démocratie est donc la puissance du peuple. C'est-à-dire le pouvoir du peuple, par opposition à l'oligarchie dans laquelle le pouvoir est détenu par un petit groupe de personnes qui forme une classe dominante ou à l'autocratie, lorsque le pouvoir est détenu par un seul.

Ainsi, la démocratie est fondée sur le principe que la souveraineté appartient aux citoyens du territoire sur lequel elle s'exerce. Ceux-ci peuvent la mettre en œuvre directement ou indirectement en la déléguant à des représentants qu'ils élisent. Néanmoins, on peut affirmer que l'exercice indirect de la démocratie n'est pas exclusif de l'autre et que bien au contraire, tout comme nous, certains élus estiment nécessaire de recourir à des consultations populaires.

Cela étant, à ce niveau, il est fondamental de distinguer « information de la population », « consultation de la population » et « démocratie participative », car leurs objectifs ne sont pas les mêmes. En effet, l'information de la population a pour but de présenter et d'expliquer la décision prise ou à venir, alors que la consultation de la population, vise à l'auditionner sur un sujet choisi par les élus afin de leur permettre de préparer leur décision. Enfin, la dernière vise à associer la population à la construction de la décision.

**La question qui nous occupe est donc celle de la place que les élus veulent réserver aux citoyens dans la démarche démocratique.**

Aussi, il nous semble indispensable de bien distinguer les notions pour mieux en comprendre la portée et l'intérêt.

#### 1.1.1 Démocratie représentative

Elle se caractérise par l'élection de personnes qui, au nom de l'ensemble des électeurs, ont à prendre des décisions dont ils devront assumer la responsabilité. Dans ce contexte, ce sont a priori les élus qui sont principalement à l'initiative des projets et le pouvoir de décision leur appartient in fine, après discussions, « entre élus ».

**En poussant à l'extrême le raisonnement, la démocratie électorale ou représentative pourrait être analysée comme une sorte de pouvoir oligarchique, certes à durée déterminée, mais paradoxalement voulu par le peuple.**

Convaincus de l'image négative d'un tel pouvoir et de la méfiance qu'elle engendre (voir enquête), nombre d'élus organisent des réunions d'informations pour expliciter les choix opérés au nom de l'intérêt général.

Cependant, nous ne pensons pas que ces réunions soient suffisantes et de nature à dissiper les mécontentements.

### **1.1.2 Démocratie participative**

Elle s'exerce plus en amont, c'est-à-dire qu'elle intervient dans le processus de construction des projets et se nourrit des débats intervenus entre citoyens et élus. C'est à ce stade que dans leur globalité, les enjeux et paramètres seront pris en compte et discutés, pour aboutir à une approche négociée, soucieuse de l'intérêt général. Le bénéfice pour les élus est important puisque les débats leur permettront d'explicitier leur vision qui est susceptible d'être différente de celles des habitants pris individuellement, tout en bénéficiant de leur opinion et de leur éclairage.

**Dans le cadre de la démocratie participative, les citoyens sont associés à la genèse et à l'élaboration des projets de la communauté, mais à cette occasion et en contrepartie, ils confrontent leur approche souvent individualiste à celle de l'intérêt général.**

Ils coconstruisent, mais ne décident pas. C'est d'ailleurs en cela que réside la justification du pouvoir délégué aux élus. Ce sont ces derniers et non les citoyens qui, en tant que représentants légitimés par l'élection, ont à prendre les décisions, au nom de la communauté, pour le bien commun et en assument la responsabilité.

## **1.2 Notre conception n'est pas une utopie**

Différentes expériences de démocratie participative existent déjà en France à l'échelle communale et intercommunale. Elles permettent de conforter la

réflexion et présentent pour les habitants des territoires comme pour les élus, de multiples avantages.

En ce sens il est évident que la démocratie participative s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire propre à favoriser l'intelligence collective.

### **1.2.1 Une démarche d'éducation populaire**

Faire vivre la démocratie participative, c'est tout d'abord apporter aux citoyens les moyens de comprendre la complexité d'arbitrer et de décider. C'est leur donner accès à l'information et à la nécessaire formation qui leur permette de dépasser le stade de l'individualisme et de la critique pour la critique.

C'est redonner du sens à la citoyenneté, au vivre ensemble, au faire ensemble, en procurant à chaque citoyen la possibilité de partager des idées et des actions, pour l'intérêt général.

C'est retrouver le sens de l'écoute, du respect de l'autre et de ses idées.

C'est par voie de conséquence recréer nécessairement des lieux où les citoyens se parlent et participent à l'élaboration des règles qu'ils accepteront et respecteront d'autant mieux qu'ils en auront partagé l'écriture.

**Les citoyens ne sont plus de simples observateurs, consommateurs de la chose publique. Ils deviennent les co-initiateurs des choix et de l'avenir de leur territoire dont les élus seront responsables lorsqu'ils voteront les projets sur lesquels ils auront eu à travailler ensemble.**

Ils comprennent plus aisément à quoi servent les impôts qu'ils payent, parce qu'ils sont associés à la construction des projets.

Nous croyons fermement que c'est de cette manière que les politiques en général et les élus de notre territoire retrouveront ou consolideront la confiance de leurs électeurs. Il s'agit là de la vertu première de la démocratie représentative.

### **1.2.2 Une intelligence collective**

La démocratie participative doit être organisée à la fois, comme un lieu de débat ouvert et contradictoire et à la fois, comme un lieu d'enrichissement des uns et des autres au service de l'intérêt général. Les groupes de pression n'y ont pas plus d'influence que chaque individu dont la voix et la parole comptent de la même manière pour parvenir si possible à une pensée collective.

Faire vivre la démocratie participative, c'est favoriser l'apprentissage des concessions pour éventuellement parvenir au consensus le plus large avant l'écriture ultime du projet. Cet apprentissage suppose une véritable écoute. Aucune idée n'est à écarter d'emblée, dès lors qu'elle est dictée par l'intérêt de tous.

**Dans ce processus, l'association d'idées amplifie la force de réflexion et de proposition.**

C'est sur ce point que réside la seconde vertu de la démocratie participative.

## **2 QUELS ENJEUX POUR DEMAIN SUR LE TERRITOIRE**

### **2.1 La volonté existe, mais...**

La volonté de faire participer beaucoup plus les citoyens, notamment lors de l'élaboration des décisions est déjà inscrite dans l'actuel Projet de Territoire (2023) de notre Communauté de Communes.

Nous pouvons y lire en page 24, au chapitre « Renforcer la proximité avec les citoyens » :

- « Faciliter la participation des citoyens et les associer aux projets de territoire et à la prise de décision par l'information et les opérations de concertation (Conseil de développement),
- « Aller davantage à la rencontre des citoyens en créant des temps dédiés : journées portes ouvertes, chantiers bénévoles et participatifs, formation, etc.

C'est dans cette perspective que sur certains dossiers structurants, tels que la préparation du PCAET, du CLS, de la CTG, etc., ont été mis en place des moments de travail associant les habitants, la Société Civile et les élus.

Il faut saluer notamment la réelle volonté communautaire d'associer les acteurs de terrain et les citoyens, au pilotage et à la réflexion, sur les questions de politique territoriale de santé, relatives à différentes thématiques touchant le quotidien.

Nous pourrions aussi saluer les efforts des communes pour associer les habitants au travers d'espaces de concertation tels que les conseils de jeunes, les conseils des sages, des groupes de travail thématiques, ...

Si le constat est loin d'être négatif quant à la volonté de faire participer les acteurs et les citoyens du territoire à l'action publique sur certaines questions, il n'apparaît pas que cette démarche ait fait l'objet d'une réflexion aboutie et partagée par l'ensemble des élus, se traduisant par une conception politique généralisée, mise en œuvre par les services.

## 2.2 Une stratégie Gagnant/Gagnant

Pourtant, aller vers un fonctionnement systémique de démocratie participative devrait être l'une des ambitions majeures de nos élus. En effet, les enjeux sont nombreux qui devraient conduire à l'adoption ou au renforcement de ce processus d'élaboration des décisions.

Sans être exhaustifs, nous avons listé les avantages d'une telle stratégie pour le territoire, les élus et les habitants, sous forme d'un tableau qui permet de visualiser rapidement qu'élus et citoyens ont tout à gagner avec cette conception de la gouvernance.

Ces tableaux mettent en exergue la convergence d'intérêts tant pour les élus que pour les habitants qui démontre bien le caractère « Gagnant/Gagnant » de cette stratégie.

<b>POUR LE TERRITOIRE ET LES ÉLUS</b>	<b>POUR LES HABITANTS</b>
<b>Association des citoyens aux projets</b>	<b>Participation des citoyens à la conception des projets</b>
<b>Co-construction des projets</b>	<b>Co-construction des projets</b>
<b>Meilleure adaptation des projets et des décisions aux attentes des citoyens</b>	<b>Meilleure appropriation et compréhension des décisions qui correspondent plus à leurs attentes</b>
<b>Enrichissement des projets</b>	<b>Possibilité d'exposer leurs idées et leur point de vue lors des échanges avec les élus</b>
<b>Rupture de la solitude décisionnelle et de l'entre-soi</b>	<b>Meilleure acceptation des décisions et acceptation plus facile de l'impôt</b>
<b>Favorisation des rencontres et des échanges avec les habitants</b>	<b>Favorisation des rencontres et du vivre-ensemble</b>
<b>Attractivité du Territoire</b>	<b>Attractivité du Territoire</b>

A n'en pas douter, certains objecteront quelques difficultés d'organisation. Nous estimons quant à nous que ces difficultés sont tout à fait maîtrisables dès lors que le processus démocratique est intégré totalement dans le fonctionnement décisionnel.

Par ailleurs, nous avons très largement démontré que les bénéfices de ce système dépassaient de très loin les quelques inconvénients susceptibles d'être mis en avant. Enfin, il nous apparaît que sur le moyen terme et dès lors que la démocratie participative serait ancrée dans la pratique décisionnelle, les pesanteurs supposées, iraient en s'amenuisant pour ne plus avoir de véritable fondement.

En fait, il appartient au territoire de se doter des moyens de fonctionnement qui permettent une intégration complète et pérenne au processus de décision.

### 3 LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

#### 3.1 La nécessité d'une politique affirmée, ancrée dans les pratiques

C'est au niveau local que la démocratie participative est la plus aisée à mettre en place, puisque c'est à ce niveau que citoyens et élus peuvent le plus facilement se rencontrer pour discuter du quotidien de chacun, des difficultés du territoire dont les uns et les autres connaissent les particularités et proposer les actions propres à améliorer les situations.

**Elle doit toutefois résulter en premier lieu d'une volonté politique clairement définie, pensée à l'avance et intégrée dans un programme politique. C'est la raison pour laquelle, à notre sens, elle doit constituer l'un des axes importants du discours d'orientation et de prospective des candidats à la Présidence de la collectivité communautaire.**

Nous pensons en effet que dès cette phase, la communauté doit faire le choix de s'engager ou non dans cette voie, sachant que cette orientation nécessite d'être accompagnée de l'exposé des moyens politiques opérationnels, c'est-à-dire que la démarche envisagée décrive expressément les modalités d'encadrement et de fonctionnement du processus démocratique voulu.

Il s'agit-là de définir les règles du jeu de la démocratie locale afin qu'elle soit partagée et assumée, que chacun sache qu'elle est organisée en amont, qu'elle fait partie intégrante du système décisionnel et qu'elle devra être incluse dans la conception du travail des commissions.

Bien entendu, nous l'avons déjà évoqué, certains sujets traités par les commissions communautaires se prêtent plus ou moins bien à l'exercice de la démocratie participative. Aussi, il appartiendrait à la Communauté de Communes de définir les objets et chantiers sur lesquels elle souhaiterait la mettre en place.

Nous pensons par ailleurs que les candidats à la Présidence Communautaire devraient non seulement donner les pistes de réflexion indispensables aux discussions préalables, mais également que leur projet prévoit la nomination d'un Vice-Président à la tête d'une commission dédiée, chargé de la démocratie locale.

Cette commission aurait à proposer entre autres les règles à respecter, les chantiers retenus mis en travaux pendant le mandat et sur lesquels la collectivité souhaiterait associer les citoyens.

En effet, prévoir d'emblée les grandes lignes de l'organisation du fonctionnement de ce processus nous paraît être l'une des clés de la réussite de l'engagement dans la voie de la démocratie participative.

**Le choix des délégués communautaires doit être parfaitement éclairé, afin qu'ils mesurent bien ce qui s'imposerait à tous, sous le contrôle de la Présidence de la Communauté de Communes et du Conseil Communautaire.**

En dernier lieu, l'affirmation de cette volonté politique nécessite bien entendu d'être ouvertement exprimée auprès de la population du territoire, afin d'en donner les modalités de mise en œuvre. L'exercice de la démocratie représentative, dont les citoyens ont plus ou moins perdu l'usage, requiert qu'ils se réapproprient leur droit à la parole. Cette nouvelle appropriation passe nécessairement par une information exhaustive qui permette aux habitants de se positionner et de susciter chez eux l'envie de devenir des acteurs du processus démocratique.

## **3.2 La place spécifique du CODEV**

### **3.2.1 Fonctionnement**

Le Conseil de Développement, sur décision de la Communauté de Communes a été mis en place en mars 2019. Le recrutement des membres s'est réalisé à partir d'un appel de candidature ouvert à tous les citoyens majeurs résidant sur le territoire. La collectivité a ensuite décidé de retenir 28 personnes qui ont été nommées par le Conseil Communautaire. Depuis, cette instance a vu plusieurs renouvellements de ses membres.

Il s'agit bien d'une assemblée de citoyens de tous horizons socioculturels ayant décidé librement de participer au débat sur les enjeux et chantiers communautaires. Au sein de cette instance, chacun, avec sa propre sensibilité, n'est représentant que de lui-même.

Le CODEV a pour principale mission de se saisir des sujets que la collectivité décide de lui soumettre pour avis (saisines). Il a la possibilité également de se saisir de tous sujets qui lui semblent d'intérêt communautaire (auto-saisines).

Au sein du Conseil de Développement, les débats sont libres, contradictoires et toutes les pistes de réflexions sont ouvertes. Le CODEV peut ainsi construire des propositions tout autant consensuelles que différentes, voire divergentes. Seuls les arguments ont du sens, dès lors qu'ils visent à éclairer les décisions politiques. Les membres nommés ont décidé de relever le défi de la mission qui leur a été confiée. Ils ont produit et diffusé une première auto-saisine sur les circuits courts. Une autre auto-saisine sur la politique d'accueil de la petite enfance a été adressée à la Collectivité en 2023. Enfin, un avis sur l'accueil du handicap a été adressé par le Codev à la Communauté de Communes.

Deux autres sujets sont toujours en chantier : l'un sur l'eau, l'autre sur la vie associative.

Le constat, après ces quelques années d'existence, est assez alarmant. Malgré une volonté manifeste des membres de faire vivre cette instance auprès de la Collectivité, ils ont le sentiment de n'avoir aucune utilité et se démobilisent les uns après les autres.

A cela, nous y voyons une raison principale : l'absence de saisines du CODEV par les élus communautaires.

### **3.2.2 Définition et rôle**

Un conseil de développement est une instance permanente de citoyens du territoire chargée d'émettre des avis, de faire des propositions aux élus communautaires sur les principaux dossiers que ces derniers ont à traiter au service de l'évolution de la qualité de vie de notre territoire. En complément, le Conseil de Développement a toute liberté de se saisir des sujets qu'il considérerait d'intérêt collectif.

L'originalité de cette instance en fait un acteur permanent et privilégié du débat relatif à l'action communautaire comme de la réflexion collective dans le cadre de la démocratie participative. A ce titre, il est extrêmement facile de le saisir.

### **3.2.3 Perspectives**

Un conseil de développement ne peut fonctionner que s'il s'inscrit dans une forte volonté politique de le faire vivre. Si tel est le cas, il nous faudrait désormais réfléchir collectivement aux modalités nécessaires pour que cette instance et les acteurs qui la composent puissent, chacun à leur place, jouer pleinement leur rôle, en l'intégrant dans le débat de la démocratie représentative.

D'ores et déjà, nous sommes en mesure de proposer un certain nombre de moyens que nous avons identifiés.

C'est ainsi que les différents chantiers qui rythment la mandature devraient être anticipés et organisés suffisamment à l'avance, au sein des différentes commissions communautaires de sorte que les élus puissent définir la façon dont ils souhaiteraient associer les citoyens, soit lors de rencontres publiques de travail, soit par une participation aux comités de pilotage, soit par la saisine du Codev, soit en cumulant certaines d'entre elles.

Il serait d'ailleurs nécessaire d'organiser la relation fonctionnelle entre les élus, les commissions et le Codev. La nomination d'un élu référent dont la mission serait définie avec précision, aurait une véritable pertinence.

L'intervention du CODEV dans le processus démocratique nécessiterait de prévoir les modalités de remise à la collectivité de ses travaux (saisines, auto-saisines) puis de leur traitement par la Collectivité et enfin de la restitution au CODEV des conclusions qu'elle en aurait tirées.

Enfin, dans la mesure où le Conseil de Développement est une assemblée de membres bénévoles dont le temps et la logistique ont de fait leurs limites, il nous semblerait indispensable de prévoir et d'organiser un soutien technique permanent pour l'accompagner.

## 4 CONCLUSION

Même si certains pensent que la démocratie participative relève de l'utopie, élus et citoyens ont tout intérêt, d'une manière ou d'une autre, à construire ensemble des projets qui les rassemblent pour le bien commun. Nous croyons fermement que c'est de cette façon que les citoyens retrouveront la nécessaire confiance dans les élus qui les représentent. Certes, nous avons bien conscience qu'elle n'est pas simple à mettre en place ou à faire vivre, mais dès lors qu'il aura été décidé qu'elle doit faire partie intégrante du processus décisionnel, les éventuels obstacles s'atténueront, puis disparaîtront avec le temps.

Ce sont les élus qui doivent lancer ou relancer la machine en affirmant ouvertement que les citoyens ont leur mot à dire en amont des décisions et pas seulement après qu'elles aient été prises pour les critiquer.

Nous le savons, c'est au niveau local que la démocratie participative s'intégrerait le plus facilement dans les différentes étapes conduisant aux décisions et sur le Civraisien en Poitou, il appartient au Conseil Communautaire de confirmer qu'il a fait ce choix en l'affirmant plus distinctement, notamment dans le projet de territoire et auprès des habitants.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou s'est dotée en 2019 d'un instrument de débat démocratique en mettant en place un Conseil de Développement. Certes, à cette époque, la législation l'y contraignait. Mais elle a depuis réitéré ce choix, considérant qu'un tel débat était nécessaire sur un certain nombre de sujets pour lesquels l'avis de citoyens pouvait être utile aux décisions des élus.

Nous confirmons que le Conseil de Développement aurait toute sa place dans l'instauration et le développement de la démocratie participative sur notre territoire, dès lors qu'elle serait portée et assumée par la Communauté de Communes.

\*\*\*\*\*

**Faire vivre la démocratie participative, une fois décidée, ne s'improvise pas. Elle doit s'organiser. Une phase de réflexion collective est probablement nécessaire, à laquelle le CODEV propose d'être associé.**

\*\*\*\*\*

**En l'état actuel de nos réflexions, nous sommes en mesure de présenter les moyens que nous estimons devoir être mis en œuvre ou développés pour permettre à la démocratie participative de mieux s'intégrer à la vie publique de notre territoire, notamment :**

**-en créant une commission communautaire chargée de la mise en place et du suivi de la démocratie participative,**

**-en planifiant les chantiers de la mandature pour lesquels les élus décideraient d'associer les citoyens aux projets,**

**-en dégageant du « temps professionnel » consacré aux relations avec le Conseil de développement et pour son accompagnement.**

## 5 DOCUMENTATION CONSULTÉE

- Enquête Sciences Po CEVIPOF Opinionway vague 16 Février 2025
- La démocratie en crise The conversation
- Participation citoyenne à l'échelle de l'intercommunalité Guide Pratique
- Encyclopédie Larousse
- Wikipédia
- Observatoire territorial et citoyen Conseil National des Conseils de Développement
- Projet de territoire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou